

# MODULE 1

## LES FONDAMENTAUX DE LA COMPTABILITE ET DE L'ANALYSE FINANCIERE

### SEQUENCE 1 :

## Les fondamentaux de la comptabilité générale

(1 jour)

#### Objectif :

- Appréhender les fondamentaux de la comptabilité générale.

## SEANCE 1 (4 heures)

### IDENTIFIER ET COMPRENDRE :

les concepts et mécanismes de base de la comptabilité

le rôle de la comptabilité dans une entreprise les missions de la fonction comptable

## Qu'est-ce que la comptabilité et à quoi sert-elle ?

### Compétences visées :

- Connaître les concepts de base de la comptabilité.
- Comprendre la logique comptable.
- Analyser, savoir lire et exploiter les documents de synthèse: lecture comptable ordonnée, lien avec la gestion financière.
- Traiter comptabiliser et enregistrer les principales opérations comptables.

### Objectifs pédagogiques :

- Définir et appréhender les concepts clés, les grands principes et le vocabulaire comptable.
- Cerner l'importance et la finalité de l'information comptable dans le cycle de vie de la structure.
- Comprendre la logique et l'organisation du fonctionnement comptable de l'entreprise.

### Principaux Contenus :

Le vocabulaire comptable

Concepts : la comptabilisation en partie double : débit/crédit, actif/passif charges/produits

Notion d'exploitation : charges, produits

Les grands principes régularité, sincérité, prudence, permanence des méthodes

Le rôle de la comptabilité en/ pour l'entreprise pour l'entreprise et pour les tiers

Traduction par des chiffres les opérations économiques effectuées par l'entreprise

Les obligations liées à la tenue d'une comptabilité dans l'entreprise

La comptabilité : source de l'information financière et obligation légale / les demandeurs d'informations comptables ?

La chaîne comptable : les journaux, les comptes, la balance, le grand livre

Les états comptables : le compte de résultat, le bilan, l'annexe

## 1. Qu'est-ce-que la comptabilité ?

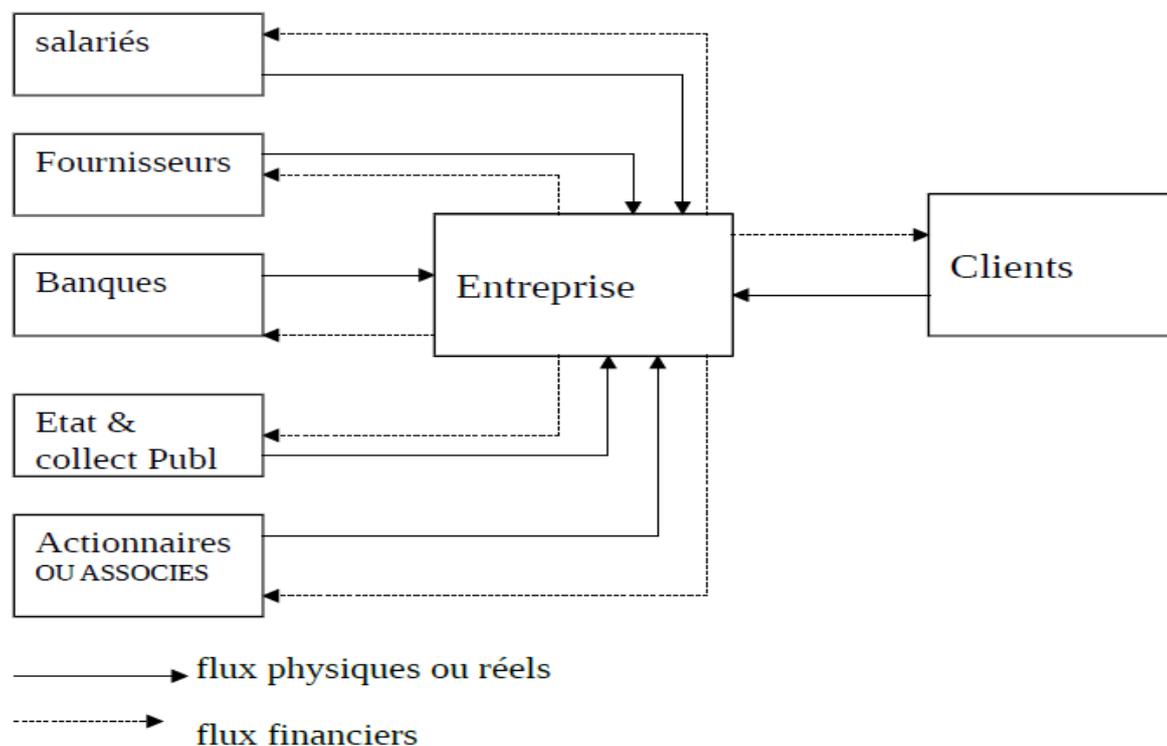
La gestion d'une entreprise conduit à faire des choix, à prendre des décisions dans le but de réaliser des objectifs dont le principal est la réalisation d'un profit financier. La gestion de l'entreprise suppose donc des décisions courantes qui engagent l'entreprise sur le court terme et des décisions stratégiques qui l'engagent sur le long terme. La gestion doit être efficace, en d'autres termes, elle doit prendre en compte des contraintes économiques et juridiques et s'appuyer sur des outils d'aide à la décision telle que la comptabilité.

### A. Définition de la comptabilité

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, de classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant, à leur date d'arrêt, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'une entité (entreprise, association, administration etc.)

### B. Quelles sont les données de base chiffrées ?

Ces données ont pour origine des flux économiques qui naissent des échanges entre les unités économiques, l'entreprise et son environnement.





### C. Le traitement comptable.

Les pièces justificatives tels que les factures, les chèques, les feuilles de paie, les pièces de caisse et d'autres encore et par catégorie d'opérations (achats, ventes, règlements....) sont classées, saisies et enregistrées grâce au moyen informatique, dans les registres de travail au jour le jour.

Ces différents traitements permettent de :

- conserver la mémoire des opérations qui rythment la vie de l'entreprise chaque année ou exercice ;
- connaître à tout moment la situation de la trésorerie ;
- produire de façon intermittente des états de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de financement des ressources et emplois, l'annexe.)

### D. Les états de synthèse de quoi parle-t-on ?

Il s'agit des comptes annuels encore appelés documents de synthèse.

Les éléments forment un tout indissociable décrivant de façon régulière et sincère les événements, opérations et situation de l'exercice pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Toute entreprise est, sauf exception liée à sa taille, soumise au système normal de présentation des états financiers et de tenue des comptes. Un système allégé est prévu pour les entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas un certain montant.

#### ➤ Le bilan

C'est une photographie du patrimoine de l'entreprise à un moment donné (à la clôture de l'exercice en général). Il se présente sous la forme d'un tableau à deux parties :

ACTIF	PASSIF
<p><b>ACTIF IMMOBILISE</b></p> <p>Immobilisations incorporelles                      Immobilisations corporelles                      Immobilisations financières</p> <p><b>ACTIF CIRCULANT</b></p> <p>Actif circulant :                      Stocks                      Créances et emplois assimilés</p> <p><b>TRESORERIE ACTIF</b></p> <p>Titres de placement                      Banques &amp; CCP                      Caisse</p>	<p><b>CAPITAUX PROPRES</b></p> <p>Capital                      Réserves                      Résultat de l'exercice</p> <p><b>DETTES FINANCIERES &amp; RESS ASSIM</b></p> <p>Emprunts                      Dettes de crédit-bail</p> <p><b>PASSIF CIRCULANT</b></p> <p>Dettes circulantes :                      Fournisseurs d'exploitation                      Dettes sociales &amp; dettes fiscales                      Autres dettes</p> <p><b>TRESORERIE PASSIF</b></p> <p>Banques et crédit d'escompte                      Banques crédits de trésorerie et découverts</p>
TOTAL ACTIF	TOTAL PASSIF



Certificat n° STC/115  
 R372m – R377m–R386 – R389 – R390

**Les capitaux propres** constituent les ressources de financement propres à l'entreprise.

**Les dettes financières et le passif circulant** regroupent les emprunts long terme, les différentes dettes d'exploitation et les avances de trésorerie obtenues des banques : ce sont des ressources externes.

**L'actif immobilisé** représente les investissements de l'entreprise, c'est l'ensemble des moyens destinés à rester durablement dans l'entreprise, pendant plusieurs cycles de production.

**L'actif circulant** regroupe des moyens non durables, renouvelés à chaque cycle de production.

Dans l'optique économique, **le passif** représente les ressources de financement de l'entreprise et **l'actif** les emplois qui en sont faits.

Dans une optique juridique, le bilan est désigné comme le patrimoine : **le passif** représente ce doit l'entreprise (dettes) et **l'actif**, ce que possède l'entreprise (les biens et droits).

➤ **Le compte de résultat**

Le compte de résultat regroupe toutes les opérations à l'origine de l'activité de l'entreprise pour la durée d'un exercice comptable. Ces opérations sont appelées charges et produits de l'exercice.

**COMPTE DE RESULTAT**

<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>
Achats de marchandises	Ventes de marchandises
Achats de matières 1 <sup>ère</sup> & fournitures	Ventes de produits fabriqués
Autres achats	Travaux et services vendus
Transport	.....
.....	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Revenus financiers
Charges d'intérêts	.....
.....	<b>PRODUITS HAO</b>
<b>CHARGES HAO</b>	Cession d'actif immobilisé
Charges HAO	.....
.....	.....



Certificat n° STC/115  
R372m – R377m–R386 – R389 – R390

## RESULTAT DE L'EXERCICE = (SOMME PRODUITS) – (SOMME DES CHARGES)

Le résultat serait un bénéfice si la somme des produits est supérieure à la somme des charges, dans le cas contraire, ce serait une perte.

### ➤ Le tableau de financement des emplois et ressources (TAFIRE)

Il regroupe les ressources générées par l'exploitation durant une période donnée et l'utilisation qui en a été faite.

### ➤ L'annexe

Elle regroupe un ensemble d'informations qui complètent et précisent les renseignements donnés par le bilan et le compte de résultat.



Certificat n° STC/115  
R372m – R377m–R386 – R389 – R390

## 2. A quoi sert la comptabilité ?

La comptabilité répond aujourd'hui à six finalités principales, à savoir :

- Mesurer la richesse créée par l'entreprise et contrôler son partage ;
- Fournir un moyen de preuve dans la vie des affaires ;
- Fournir un outil d'aide à la décision ;
- Fournir une base pour le diagnostic économique et financier ;
- Fournir une base pour la synthèse et la prévision macro-économique ;
- Fournir un instrument de régulation sociale

### A. Mesurer la richesse créée par l'entreprise et contrôler son partage

La comptabilité sert d'instrument de mesure de la richesse créée par l'entreprise et du contrôle de son partage mais aussi d'instrument de calcul et de contrôle de différents droits pécuniaires, des associés, de l'Etat, des salariés, des organismes sociaux.

### B. Fournir un moyen de preuve dans la vie des affaires

La comptabilité sert de moyen de preuve dans la vie des affaires. Le droit commercial, tout comme le droit fiscal et le droit comptable dans son article 19 font obligation aux commerçants personnes physiques ou morales de tenir des livres comptables selon des règles formelles dont le respect confère à la comptabilité une valeur probante.

Ces livres sont : le livre-journal, le grand-livre, la balance générale des comptes et le livre d'inventaire.

Il convient de préciser que les obligations sont allégées pour les petites entreprises.

### C. Fournir un outil d'aide à la décision

Les informations fournies par la comptabilité permettent d'orienter les décisions des dirigeants dans la gestion quotidienne et dans les perspectives à long terme telles que les décisions d'investissement et de leur financement.

### D. Fournir une base pour le diagnostic économique et financier

Les états financiers permettent de mesurer à posteriori la performance de l'entreprise et les risques économiques. Ils permettent d'analyser les résultats des différentes décisions prises tout au long de l'exercice.

Les différents partenaires de la société sont intéressés par les états financiers ; au premier rang de ces partenaires, nous avons les actionnaires et les banquiers.

### E. Fournir une base pour la synthèse et la prévision macro-économique

Les informations contenues dans les déclarations fiscales et sociales des entreprises sont utilisées par l'Etat (Direction Générale de l'Economie, Direction Générale du plan) pour réaliser des synthèses et des prévisions macro-économiques.

### F. Fournir un instrument de régulation sociale

La normalisation comptable, les différentes réglementations et contrôles mis en place font de la comptabilité un outil de régulation sociale et une source de confiance indispensable à toute relation d'échange économique.

DE 12H30 A 13H30



APRÈS-MIDI 13H30-16H30

## SEANCE 2 (3 heures )

### IDENTIFIER ET COMPRENDRE :

# les principes de base de fonctionnement des différents comptes l'écriture comptable de la TVA

**Quels sont les différents comptes et comment fonctionnent-ils ?**

**Comment réaliser l'écriture comptable de la TVA ?**

#### **Compétences visées :**

- Comprendre la logique des différents comptes.
- Analyser, savoir lire et exploiter les documents de synthèse pour renseigner les comptes
- Traiter, comptabiliser et enregistrer les principales opérations comptables

#### **Objectifs pédagogiques :**

- Différencier les comptes
- Renseigner, Contrôler, et Justifier ses comptes
- Enregistrer les opérations liées au fonctionnement de l'entreprise / la TVA

#### **Principaux Contenus :**

Théorie des comptes / Contrôler et justifier ses comptes  
Mécanisme, Enregistrement TVA

### 3. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MODELE COMPTABLE

L'enregistrement des flux économiques en comptabilité doit se faire en respectant un principe fondamental : **le principe de la partie double**.

#### A. L'enregistrement des flux économiques

##### ➤ Le principe de la partie double

Selon le principe de la partie double, tout flux réel ou monétaire doit donner lieu à une inscription dans au moins deux comptes :

- un compte dans lequel on inscrit en « **ressource** » l'origine de l'opération ;
- un compte dans lequel on inscrit en « **emploi** » la destination de l'opération.

**Exemple** : achat à crédit de marchandises 100 €

Emplois achats Ressources

100	

Emplois fournisseurs Ressources

	100

Cette opération a pour origine (ressources) le crédit de 100€ que consent le fournisseur. Pour quelle destination ? (Pour quel emploi ?) La réponse : pour acheter 100 francs de marchandises.



Certificat n° STC/115  
 R372m – R377m–R386 – R389 – R390

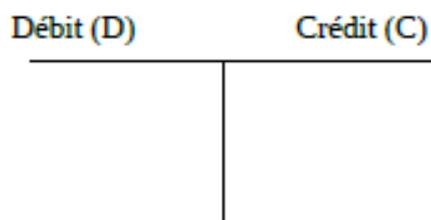
➤ **Le compte**

Autres exemples montrant les emplois et ressources.

Exemples d'opérations (flux économiques)	Destination (compte servant d'emploi)	Origine (compte de ressource)
Achat de marchandises au comptant en espèces	Achat de marchandises	Caisse (espèces en caisse)
Vente de marchandises au comptant par chèque	Banque (remise du chèque en banque)	Vente de marchandises
Salaires payés par chèque	Rémunération du personnel	Banque (argent en banque)
Règlement d'un fournisseur par chèque	Fournisseur	Banque
Vente de marchandises à crédit	client	Vente de marchandise
Encaissement du règlement par chèque d'un client	Banque	Client

Par convention, dans le cadre de la partie double, le compte doit posséder deux colonnes :

- Une colonne de gauche appelée DEBIT (D)
- Une colonne de droite appelée CREDIT (C)



Le débit représente les emplois alors que le crédit représente les ressources.

Pour les besoins de la gestion, le comptable est souvent amené à arrêter les comptes. Ce travail consiste à faire la somme des débits et des crédits et à tirer le solde.



### ➤ L'arrêté des comptes

Lorsque le total des débits est supérieur au total des crédits, on dit que le solde est débiteur

Lorsque le total des crédits est supérieur au total des débits, on dit que le solde est créditeur.

Lorsqu'il y a égalité entre débit et crédit, le solde est nul.

**Par convention, pour présenter un document équilibré, le solde se place du côté opposé à sa nature.**

## B. L'Organisation des comptes

On distingue deux grandes catégories de comptes, les comptes de situation ou de bilan qui regroupe les comptes d'actif et du passif et les comptes de gestion constitués des comptes de charges et de produits.

Les comptes sont identifiés par un numéro auquel est rattaché un intitulé. Ces deux « identifiant » sont nécessaires pour enregistrer et suivre les opérations en comptabilité. En comptabilité générale, les classes 1 à 5 se rapportent au bilan et les classes 6 à 8 au compte de résultat.

### ➤ Les comptes de situation

Ce sont des comptes qui permettent l'établissement du bilan. Les comptes d'actif augmentent au DEBIT et diminuent au CREDIT. Les comptes du passif augmentent au CREDIT et diminuent au DEBIT.

**Les comptes d'actif** présentent généralement un **solde débiteur** et les comptes du passif un **solde créditeur**.

### ➤ Les comptes de gestion

Ils permettent l'établissement du compte de résultat. Les comptes de charges augmentent au débit et diminuent au crédit ; les comptes de produits augmentent au crédit et diminuent au débit.

**Les comptes de charges** présentent généralement un **solde débiteur** ; **les comptes de produits un solde créditeur**.

### ➤ Comptes du bilan

**Ils se décomposent en comptes d'actif et du passif.**



Certificat n° STC/115  
R372m – R377m–R386 – R389 – R390

- **Les principaux comptes d'actif**

Les comptes d'actif sont débités des augmentations et crédités des diminutions. Ils se décomposent en :

**Comptes de l'actif immobilisé (classe 2)** qui réunissent les emplois durables ou les biens destinés à rester, sous la même forme, dans l'entreprise pendant plusieurs exercices. Ils comprennent :

- les charges immobilisées (20) qui sont des charges à caractère général ayant une incidence sur le résultat, elles sont non répétitives et peuvent engendrer soit des économies soit des gains futurs ; elles sont regroupées en frais d'établissement, charges à répartir, primes de remboursement des obligations ;
- les immobilisations incorporelles (21) : ce sont des immobilisations immatérielles qui se décomposent en frais de recherche et développement, brevet, licence, marque et autre droit similaire, le logiciel, le droit au bail, le fonds de commerce, les immobilisations incorporelles en cours ;
- les immobilisations corporelles qui sont les terrains (22), les bâtiments installations techniques et agencements (23), le matériel (24), les acomptes et avances versés sur immobilisations (25) ;
- les immobilisations financières : ce sont les comptes titres de participation (26) et les autres immobilisations financières (27) qui comprennent les prêts et créances non commerciales, prêt au personnel, dépôts et cautionnements, intérêts courus etc.

Les comptes 28 et 29 sont réservés respectivement aux amortissements et provisions.

**Comptes de stocks (classe 3)** : ce sont les marchandises (31), matières premières et fournitures liées (32), autres approvisionnements (33), produits en cours (34), services en cours (35), produits finis (36), produits intermédiaires et résiduels (37), stocks en cours de route, en consignation ou en dépôt (38).

Ces produits sont évalués au coût d'achat ou coût de production et sont ressortis au même coût selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP) et celle du premier entré et premier sorti (PEPS).



Certificat n° STC/115  
R372m – R377m–R386 – R389 – R390

**Comptes de tiers (classe 4) :** ce sont des comptes constatant les relations de l'entreprise avec les tiers. Ils comprennent : clients et comptes rattachés (41), les avances aux fournisseurs (40), le personnel (42), les organismes sociaux (43), l'Etat et les collectivités publiques (44), les organismes internationaux (45), les associés et groupes (46), les débiteurs et créditeurs divers (47) qui enregistre ou les attentes, les produits et charges constatés d'avance, les écarts de conversion actif et passif, créances et dettes hors activités ordinaires (48) pour les créances de cession d'immobilisations, de titres.

Tous ces comptes sont débités des créances acquises et crédités des remboursements effectués. Outre ces comptes, nous avons le compte 49 qui est réservé aux dépréciations et risques provisionnés des comptes de tiers.

**Comptes de trésorerie (classe 5) :** les principaux comptes sont les titres de placement (50), les valeurs à encaisser (51), les établissements financiers, la banque ... (52), les établissements financiers et assimilés (53), les instruments de trésorerie (54), caisse (57), régies d'avance, accreditifs et virements internes (58). Le compte 59 enregistre les dépréciations et risques provisionnés.

Les comptes de trésorerie enregistrent les opérations relatives aux valeurs en espèces, chèques, effets de commerce, titres de placement, coupons et autres opérations faites avec les établissements financiers.

Si le compte banque peut présenter un solde créditeur (découvert), les autres comptes sont toujours débiteurs.



Certificat n° STC/115  
R372m – R377m–R386 – R389 – R390

- **Les principaux comptes du passif**

Les comptes du passif sont crédités des augmentations et débités des diminutions. Ils se composent de :

**Ressources durables** qui sont des ressources de financement mises à la disposition de l'entreprise de façon durable par les associés et les tiers. Dans ces comptes, on retrouve :

- les capitaux propres formés du capital (101), du capital personnel (103), compte de l'exploitant (104), primes liées aux capitaux propres (105), des réserves (11), report à nouveau (12), résultat net de l'exercice (13), subventions d'investissement (14), des provisions réglementées et comptes assimilés (15) ;
- les emprunts et dettes assimilées constituées du compte 16 et ses subdivisions, emprunts obligataires, emprunts auprès des établissements de crédit, dépôts et cautionnements reçus, intérêts courus, autres emprunts et dettes ;
- les dettes de crédit-bail et contrats assimilés qui sont des emprunts de crédit-bail immobilier et mobilier, des intérêts courus ;
- des dettes liées à des participations.

**Comptes de tiers (classe 4)** : ce sont pour l'essentiel des comptes de tiers étudiés dans l'actif, mais ici, ces différents comptes constatent des dettes de l'entreprise vis à vis de ces tiers que sont les fournisseurs, avances reçue des clients, le personnel, l'Etat, les créiteurs divers, les associés et groupes.

Au compte 48, nous enregistrons les fournisseurs d'investissements, les dettes d'acquisition de titres de placement, les dettes HAO. Parmi ces dettes à court terme, il faut citer également, les éléments du compte 56 banques, crédits de trésorerie et d'escomptes.

➤ **Comptes de gestion**

Outre la détermination de la situation nette, la comptabilité se propose aussi d'expliquer le fonctionnement de l'entreprise, son exploitation en fournissant les composantes chiffrées du résultat de l'exercice. La comptabilité de situation est ainsi complétée par une comptabilité de gestion.



### Les flux négatifs ou emplois définitifs (classe 6) :

Ce sont des charges représentant des emplois définitifs et résultant de l'activité ordinaire ; elles appauvrissent l'entreprise. Ces charges ont plusieurs origines à savoir :

**Les achats (60)** qui se subdivisent en achats de marchandises (601), achats de matières et fournitures liées (602), achats de stocks de matières et fournitures consommables (604) autres achats (605) qui enregistre également des fournitures de bureau non stockables, l'eau et l'électricité, petits outillages etc. ;

**Le compte 603 enregistre la variation de stocks de biens achetés ; il peut être débiteur ou créditeur.**

- **les transports (61)** qui regroupent les transports sur achats, sur ventes, pour le compte de tiers, le transport du personnel, des plis et autres frais de transport;

- **les comptes 62 et 63 respectivement services extérieurs A et B** : ils enregistrent les services extérieurs à l'entreprise, ils se subdivisent, pour A, en sous-traitance générale, locations et charges locatives, redevances de crédit-bail, entretien et réparation et maintenance, primes d'assurance, documentation, publicité, frais de télécommunication.

Pour B, en frais bancaires, rémunérations d'intermédiaires et de conseils, frais de formation du personnel, redevances pour brevet, licence, logiciel, les cotisations, le personnel intérimaire, les frais de mission et réception ;

- **les impôts et taxes (64)** comprennent tous les versements obligatoires constituant des charges de l'entreprise (impôts et taxes directs et indirects, droits d'enregistrement, pénalités et amendes fiscales, autres impôts et taxes);

- **les autres charges (65)** : ce compte regroupe des charges à caractère accessoire qui entrent dans la consommation de l'exercice et provenant des tiers ; on peut citer les pertes sur créances clients et autres débiteurs, les valeurs comptables de cessions courantes d'immobilisations, les charges diverses tels que dons, jetons de présence etc.

Dans ce compte, le 659 charges provisionnées d'exploitation enregistre les dotations aux dépréciations des éléments d'actif circulant et les dotations aux provisions pour risques à court terme tels les congés payés ;

- **les charges de personnel (66)** : ce compte enregistre l'ensemble des rémunérations du personnel de l'entreprise qu'il s'agisse des salaires, primes, congés, indemnités ; il enregistre également des charges sociales ;

- **les frais financiers (67)** : dans ce compte, on retrouve des charges financières dues aux différents tiers intervenant dans le financement de l'entreprise. Il s'agit des intérêts d'emprunts, de crédit-bail, des escomptes accordés, des pertes de change, pertes sur cession de titres de placement, des pertes sur risques financiers.

Dans ce compte, il est également enregistré les charges provisionnées financières

- **les comptes 68 et 69** enregistrent respectivement, les dotations aux amortissements et les dotations aux provisions portant sur des éléments d'actif immobilisé et les risques long terme.



Certificat n° STC/115  
R372m – R377m–R386 – R389 – R390

### Les flux positifs ou ressources internes (classe 7 les produits)

Ils constatent l'enrichissement de l'entreprise et sont générateurs de profits ; ils proviennent pour l'essentiel des opérations d'activités ordinaires. Ils sont constitués :

- **du compte ventes (70)** : ce compte enregistre les ventes de marchandises, de produits finis, de produits intermédiaires, de produits résiduels, de travaux facturés, de services vendus et des produits accessoires tels que port, emballages et autres frais facturés, commissions, locations etc. ;
- **du compte subventions d'exploitation (71)** qui enregistre des aides financières de l'Etat ou des collectivités publiques ou des tiers. Elles sont destinées à compenser des prix de ventes administrés ou des charges d'exploitation ;
- **du compte production immobilisée (72)** dans lequel sont enregistrés les travaux effectués par l'entreprise pour elle-même ;
- **du compte variation de stocks de biens et services produits (73)** qui prend à son débit le stock initial et au crédit le stock final. Il peut présenter un solde débiteur ou créditeur selon le niveau des stocks ;
- **compte autres produits (75)**, dans ce compte sont enregistrés tous les produits divers qui ne proviennent pas directement de l'activité productrice et commerciale, ni des activités financières ou de ses relations avec l'Etat. On y trouve les produits de cession courante, les jetons de présence et indemnités d'assurance reçus etc. Dans le compte 75, et plus particulièrement le sous-compte 759 on enregistre les reprises de charges provisionnées d'exploitation tels que risque à court terme et dépréciation de l'actif circulant hors éléments financiers.
- **compte revenus financiers et produits assimilés (77)** : il enregistre les ressources que tire l'entreprise de ses activités financières ; il s'agit des intérêts de prêts, des escomptes obtenus, des gains de change, des revenus de titres de placement, des gains sur risques financiers, des gains sur cession de titres de placement. Ce compte reçoit également des reprises de charges provisionnées financières (779), en particulier les reprises sur dépréciation de titres de placement.
- **compte transfert de charges (78)** : ce compte sert à l'imputation de charges d'exploitation ou financières qui doivent être, en raison de leur nature, affectées à un compte de bilan (charges immobilisées, stock, comptes de tiers). Il se décompose en transferts de charges d'exploitation et transferts de charges financières.
- **compte reprises sur provisions (79)**: dans ce compte sont enregistrés les annulations et les réajustements en baisse des provisions financières pour risques et charges, ainsi que des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif immobilisé. Il se décompose en reprise de provisions d'exploitation, reprise de provisions à caractère financier et en reprise d'amortissements.



Certificat n° STC/115  
R372m – R377m–R386 – R389 – R390

### Les autres charges et les autres produits (classe 8)

La classe 8 permet d'enregistrer les charges et les produits correspondant à des opérations qui ne se rapportent pas à l'activité ordinaire de l'entreprise. Il s'agit :

- **du compte valeurs comptables des cessions d'immobilisations (81)** : il enregistre la valeur comptable nette des éléments d'actif cédés (au débit la valeur d'origine et au crédit le cumul des amortissements)
- **compte produits de cession d'immobilisations (82)** : il prend à son crédit, le produit net de cession qui correspond au prix de vente diminué des commissions et frais de ventes et l'indemnité d'assurance en cas de destruction du bien. L'indemnité d'assurance pour réparation est également inscrite dans ce compte.
- **Compte charges hors activités ordinaires (83)** : il regroupe les charges non liées à l'activité ordinaires tels que les pertes sur créances HAO, les dons et libéralités, les abandons de créances etc. ;
- **Compte produits hors activités ordinaires (84)** : il regroupe les produits qui relèvent d'évènements extraordinaires non liés à l'activité ordinaire et non récurrents. Il s'agit des dons et libéralités obtenus, les abandons de créances obtenues, les transferts et reprises de charges HAO.
- **Compte dotations HAO (85)** : il enregistre les dotations aux amortissements et aux provisions qui ne concernent pas l'activité ordinaire.
- **Compte reprises HAO (86)** : il est destiné aux annulations et ajustements en baisse des provisions, subventions et amortissements non liés à l'activité ordinaire.

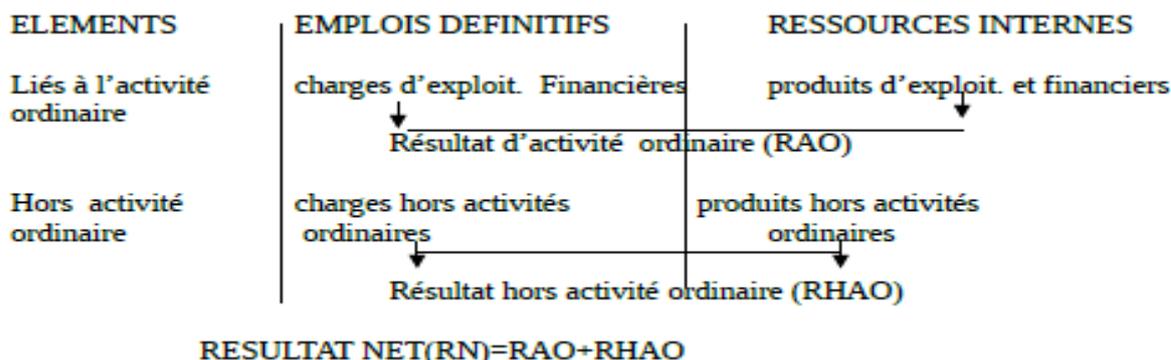
Dans ce compte sont également enregistrés l'impôt sur le bénéfice (89) et les participations des salariés (87) et les subventions d'équilibre (88).



Certificat n° STC/115  
 R372m – R377m–R386 – R389 – R390

➤ **Les comptes de gestion et le résultat**

Deux groupes d'éléments concourent au résultat, nous avons d'une part les éléments d'activité ordinaire et des éléments hors activité ordinaire.



➤ **Les comptes de gestion et soldes significatifs de gestion**

La comptabilité analyse et enregistre d'une part, les ressources internes dans les comptes créditeurs, et d'autre part, les emplois définitifs dans les comptes débiteurs. Par virements successifs des comptes des charges et de produits, on détermine les différents soldes significatifs de gestion qui sont des sous-comptes du compte **13 résultat net de l'exercice** : marge brute sur marchandises, marge brute sur matières, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat financiers, résultat des activités ordinaires, résultat HAO et le résultat net.

VENTES MARCHANDI	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES
VENTES PROD FABRIQ TRAV et SERV VENDUS PROD STOCKEE PRODUCT° IMMOBILIS	ACHATS DE MATIERES ET VARIATION DE STOCKS DE MATIERES	MARGE BRUTE SUR MATIERE ET FOURNIT
MB/MSES+MB/MAT+PROD ACCESSOIRES+SUBVT° D'EXPL+AUTRES PROD	AUTRES ACHTS ET VAR DE STOCKS+TRANSP+SERV EXT+IMP TAXES+AUTRES CHARGES	VALEUR AJOUTEE
VALEUR AJOUTEE	FRAIS DE PERSONNEL	EXCED BRUT D'EXPLOIT
EXCED BRUT D'EXPL + REPR PROV+ TRANSF DE CHARGES	DOTATION AUX AMORT	RESULTAT D'EXPLOITATION
PROD FINANCIERS	CHARGES FINANCIERES	RESULT FINANCIER
RESULT FINANCIER	RESULTAT D'EXPLOIT	RESULT ACT ORDINAIRE
PROD DE CESS PROD HAO REPR HAO TRANSFERT DE CHGES	VAL CTABLE DE CESSION CHGES HAO DOT HAO	RESULTAT HAO
RES AO + RES HAO	IMPOT	RESULTAT NET

## 4. LES MECANISMES DE LA TVA ET SON ECRITURE COMPTABLE

### A. TVA Définition

La TVA est un acronyme qui signifie taxe sur la valeur ajoutée. Cet impôt indirect sur la consommation existe depuis 1954.

La TVA est collectée par les entreprises pour le compte de l'état. Il est calculé par rapport à la valeur ajoutée créée par l'entreprise. C'est-à-dire qu'une entreprise qui achète un produit à 10€ HT pour le vendre à 15€ HT payera la TVA seulement sur les 5€ de valeur ajoutée qu'elle a créée.

Dans les faits, on calcule la TVA sur le montant HT de nos ventes et on déduit la TVA sur le montant HT de nos achats. La différence est réglée à l'État.

TVA à payer = TVA sur les ventes - TVA sur les achats

Ainsi chaque entreprise va "collecter" un montant de TVA qui sera proportionnel à la valeur ajoutée qu'elle a générée. Les entreprises collectent la TVA pour le compte de l'État et le client final paye le montant de cette taxe. La TVA peut être schématisée comme cela:

### B. Les taux de TVA en France

En France métropolitaine, on a trois taux de TVA:

•**Taux normal 20 %**

•**Taux réduit 10 %**

◦ applicable aux produits agricoles non transformés, au bois de chauffage, aux transports de voyageurs, à la restauration, aux travaux d'amélioration du logement, aux droits d'entrée dans les musées, zoo, etc.

•**Taux réduit 5,5 %**

◦ concerne les produits alimentaires, équipements et services pour handicapés, abonnements gaz et électricité, fourniture de repas dans les cantines scolaires, fourniture de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables, livres sur tout support, billetterie de spectacle vivant, logements sociaux et amélioration énergétique

Un taux particulier de 2,1% est également en vigueur, notamment pour les médicaments remboursables par la sécurité sociale, mais ce dernier taux ne sera pas étudié.

•**TVA - Taux applicables dans les DOM**

Aux termes du 1° a et b de l'article 296 du CGI, les taux de la TVA applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion sont les suivants :

- **taux réduit : 2,1 % ;**

- **taux normal : 8,5 %.**

Le champ d'application de ces taux étant identique à celui de la métropole, il convient donc de se reporter sur ce point au BOI-TVA-LIQ.



Certificat n° STC/115  
R372m – R377m–R386 – R389 – R390

### •TVA Restauration

Des règles particulières s'appliquent dans la restauration (restaurants, brasseries, marchés alimentaires, grandes surfaces...).

La TVA s'applique au taux réduit ou au taux intermédiaire selon la nature du produit. Les produits vendus pour une consommation immédiate se voient appliquer le taux de 10 % tandis que pour ceux vendus pour une consommation différée (c'est-à-dire ceux conditionnés afin d'être conservés), c'est le taux de 5,5 % qui s'applique.

Des taux différents s'appliquent également pour les boissons. Pour celles alcoolisées, le taux normal de 20 % s'applique. Pour les autres boissons, on distingue là aussi celles immédiatement consommable de celles destinées à être conservées. Exemple : pour un café servi dans une brasserie, on applique le taux de 10 %. Pour les bouteilles et les canettes, on applique le taux de 5,5 %.

### •TVA non applicable

La TVA n'est pas applicable partout dans l'Hexagone. Ainsi, dans les départements, collectivités et territoires d'outre-mer suivants : Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Guyane, Saint-Martin, Saint-Barthélemy (sauf en matière immobilière), Mayotte et Nouvelle-Calédonie la TVA n'est pas en vigueur.

## C. Qui paie la TVA ?

Toutes les ventes et prestations de services réalisées en France sont soumises à la TVA, sauf lorsqu'une exonération particulière s'applique. Une opération n'est assujettie à la TVA en France que si elle est localisée sur le territoire national. Les exportations de marchandises et les livraisons intracommunautaires sont exonérées de TVA.

Certaines activités spécifiques, qui répondent pourtant aux conditions d'imposition à la TVA, en sont donc exonérées :

Exportations et livraisons intracommunautaires

Activités de pêche maritime

Œuvres sans but lucratif à caractère social ou philanthropique

Activités médicales et paramédicales

Activités d'enseignement

Location d'immeubles nus et de logements meublés

Livraison de déchets neufs d'industrie et de matières de récupération

Mentionnons également le cas des auto-entrepreneurs. Ces derniers sont soumis à un régime micro fiscal défini par un plafond annuel de CA. Il est donc en franchise de TVA. Il existe également une TVA intracommunautaire.



Certificat n° STC/115  
R372m – R377m–R386 – R389 – R390

### ➤ Déclaration

Une entreprise qui relève du régime normal d'imposition est par conséquent soumise à des obligations en matière de déclaration de TVA (voir la procédure et les démarches).

### ➤ Régime simplifié et franchise

Les plus petites entreprises peuvent sous certaines conditions bénéficier du régime simplifié de TVA. Certaines entreprises peuvent également bénéficier d'une franchise de TVA. C'est notamment le cas des auto-entrepreneurs, qui ne collectent pas la TVA en deçà d'un certain chiffre d'affaires, cf. la TVA des auto-entrepreneurs.

### ➤ Intracommunautaire

Le numéro de TVA intracommunautaire est un numéro de TVA attribué à une entreprise pour faciliter les activités d'importation-exportation de biens ou de services entre entreprises de différents pays de l'Union européenne. Ce numéro permet d'identifier l'entreprise au niveau européen afin de faciliter les échanges et les modalités de paiement de la TVA selon les pays.

En effet, les taux de TVA ne sont pas uniformisés dans l'UE : chaque pays membre applique ses propres taux.

Le numéro intracommunautaire est attribué gratuitement par le service des impôts des entreprises (SIE).



## D. L'écriture comptable de la TVA?

La TVA étant une créance ou une dette auprès d'un tiers, l'État, on utilise un compte de la classe 4 (Comptes de tiers) et plus précisément les sous-comptes de la classe 44 (État et autres collectivités publiques).

### ➤ Vente de biens ou de services

Lors de la vente d'un bien, l'entreprise va collecter la TVA sur la vente pour le compte de l'État. Ainsi, suite à la vente l'entreprise aura une dette envers l'état.

Une dette étant un élément de passif, sa constatation se fera toujours dans la colonne de droite

Exemple: Une entreprise vend une marchandise d'une valeur de 200€ HT avec une TVA à 5,5 % soit 11€ (200 \* 0.055), le client payera la somme de 211€ TTC. L'écriture comptable sera:

		28/03/N	
411 Clients		211	
70 Ventes			200
44571 Etat, TVA collectée			11
<i>Facture de vente XXX</i>			

Pour contrôler si l'écriture est correcte on peut faire la somme des montants dans la colonne de gauche et la somme des montants dans la colonne de droite. On constate que le débit est égal au crédit qui est de 211€.

Afin de faciliter la déclaration de TVA, il est préférable de créer des sous-comptes du compte 44571 État, TVA collectée en fonction de chaque taux de TVA.

44571. Etat, TVA collectée

    445711. Etat, TVA collectée - Taux 20%

    445712. Etat, TVA collectée - Taux 10%

    445713. Etat, TVA collectée - Taux 5,5%

Ainsi l'écriture précédente se présentera comme ça :

		28/03/N	
411 Clients		211	
70 Ventes			200
44571 État, TVA collectée - Taux 5,5%			11
<i>Facture de vente XXX</i>			



Certificat n° STC/115  
 R372m – R377m–R386 – R389 – R390

➤ **Achat de biens ou de service**

Lors de l'achat d'un bien, l'entreprise va déduire la TVA qu'elle a payée, ainsi l'entreprise aura une créance envers l'État, c'est-à-dire que l'état lui devra de l'argent.

Exemple: une entreprise achète un service pour une valeur de 1 000€ HT avec une TVA à 20% soit 200€ (1 000 \* 0.20), soit un total à régler de 1 200€ TTC. L'écriture comptable sera:

		28/03/N		
60 Achats			1 000	
44566 État, TVA déductible sur autres biens et services			200	
401 Fournisseur				1 200
<i>Facture d'achat XXX</i>				

Comme on l'a vu pour les ventes de biens, il est possible de créer des sous-comptes du compte 44566 État, TVA déductible sur autres biens et services en fonction de chaque taux de TVA afin de faciliter vos déclarations de TVA.

➤ **Achat d'une immobilisation**

L'écriture comptable lors de l'acquisition d'une immobilisation est similaire à celle de l'achat d'un bien:

		28/03/N		
2 Compte d'immobilisation			HT	
44562 Etat, TVA déductible sur immobilisations			TVA	
404 Fournisseur d'immobilisations				TTC
<i>Facture immobilisation XXX</i>				

➤ **Règlement de la TVA régime normal**

Lorsque l'on a collecté plus de TVA que l'on peut en déduire c'est-à-dire que la TVA sur les ventes est supérieure à la TVA sur les achats. On doit payer à l'état la différence entre la TVA sur les ventes et la TVA sur les achats.

TVA à payer = TVA sur ventes - TVA sur achats

Dans un premier temps, on clôture les comptes 44566 État, TVA déductible sur autres biens et services, 44562 État, TVA déductible sur immobilisations et 44571 État, TVA collectée pour créditer le compte 44551 État, TVA à décaisser.

Ainsi si avant la déclaration de TVA le solde des différents comptes se présente comme ceci:



Certificat n° STC/115  
 R372m – R377m–R386 – R389 – R390

<b>44566 État, TVA déductible sur autres biens et services</b>	
1 200	
<b>44562 État, TVA déductible sur immobilisations</b>	
5 000	
<b>44571 État, TVA collectée</b>	
	8 000

Nous avons l'écriture de clôture suivante:

	31/12/N		
44571 Etat, TVA collectée		8 000	
44566 État, TVA déductible sur autres biens et services			1 200
44562 Etat, TVA déductible sur immobilisations			5 000
44551 Etat, TVA à décaisser			1 800
<i>TVA à décaisser XXX</i>			

Le montant à régler à l'état est de 1 800€

TVA à payer = TVA sur ventes - TVA sur achats

$$1\ 800 = (8\ 000) - (5\ 000 + 1\ 200)$$

Les comptes en T après cette écriture sont:

<b>44566 État, TVA déductible sur autres biens et services</b>	
1 200	1 200
0	
<b>44562 État, TVA déductible sur immobilisations</b>	
5 000	5 000
0	
<b>44571 État, TVA collectée</b>	
8 000	8 000
	0

Une écriture sera ensuite passée pour le règlement de la TVA :

	31/12/N		
44551 Etat, TVA à décaisser		1 800	
512 Banque			1 800
<i>Règlement de la TVA</i>			

Sur la déclaration de TVA, les montants sont arrondis, par conséquent il y a un risque que le débit et le crédit de l'écriture ne soient pas égaux. Pour éviter ça il faut utiliser imputer les écarts d'arrondi dans les comptes:

658 - Charges de gestion courante

758 - Produits divers de gestion courante

### ➤ Règlement de la TVA régime simplifié

Les entreprises bénéficiant du régime simplifié de TVA doivent régler des acomptes au long de l'année. Le règlement de ces acomptes sera représenté dans la comptabilité par les écritures suivantes:

XX/XX/XX		
445810 Acomptes - Régime simplifié d'imposition	400	
512 Banques		400
<i>Règlement acompte de TVA Avril</i>		
...		
XX/XX/XX		
445810 Acomptes - Régime simplifié d'imposition	400	
512 Banques		400
<i>Règlement acompte de TVA Décembre</i>		

L'écriture de clôture en reprenant les données précédentes, avec quatre acomptes de 400€ soit 1 600€ d'acompte déjà versé, sera donc la suivante:

31/12/N		
44571 Etat, TVA collectée	8 000	
44566 État, TVA déductible sur autres biens et services		1 200
44562 Etat, TVA déductible sur immobilisations		5 000
445810 Acomptes - Régime simplifié d'imposition		1 600
44551 Etat, TVA à décaisser		200
<i>TVA à décaisser XXX</i>		

### ➤ Report de TVA

Si la TVA collectée est inférieure à la TVA déductible alors on utilisera le compte 44567 Etat, crédit de TVA à reporter au lieu du compte 44551 Etat, TVA à décaisser. Lors du prochain mois, on clôturera ce compte comme un compte de TVA déductible.

Exemple: Lors du mois N, l'entreprise a collecté 2 400€ sur ses ventes et à 5 000€ de TVA déductible, on passe l'écriture suivante:

31/12/N		
44571 Etat, TVA collectée	2 400	
44567 Etat, crédit de TVA	2 600	
44566 État, TVA déductible sur autres biens et services		5 000
<i>Crédit de TVA XXX</i>		

### ➤ La TVA pour la prestation de service

Pour la TVA sur les prestations de service, deux choix s'offrent à l'entreprise: (pas dans ce chapitre)

- Les factures portent la mention "TVA payée d'après les débits". La date de facturation est prise en compte, comme pour les autres biens
- Les factures ne comportent pas cette mention. La TVA ne sera déductible chez le client et collectée chez le fournisseur qu'à la date du règlement.